



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU  
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE  
LA CITOYENNETÉ  
Service de l'immigration et de  
l'intégration  
Bureau du contentieux des étrangers et de  
la lutte contre le travail illégal

## **DÉLIVRANCE D'ATTESTATION**

À DEMANDER PAR COURRIER

Joindre les pièces suivantes :

- ▲ Photocopie de la demande de l'organisme : CAF, OFII, CPAM, etc ...,
- ▲ Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité avec votre adresse actuelle,
- ▲ Justificatif de domicile : quittance d'électricité ou de loyer de moins de 3 mois,
- ▲ Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à vos nom et adresse,
- ▲ Si vous êtes hébergé(e) : l'attestation et la pièce d'identité (CNI, titre de séjour) de l'hébergeant,

à l'une des adresses suivantes, selon le lieu de votre domicile :

### **PRÉFECTURE DU VAL D'OISE**

DAPIC / Service de l'Immigration  
Bureau des recherches  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

### **SOUS-PRÉFECTURE DE SARCELLES**

Bureau des ressortissants étrangers  
1, boulevard François Mitterrand – CS 80025  
95842 SARCELLES

### **SOUS-PRÉFECTURE D'ARGENTEUIL**

Bureau des ressortissants étrangers  
2, rue Alfred Labrière – CS 11709  
95100 ARGENTEUIL



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62  
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures